

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Arrêté du 28 novembre 2025 relatif à l'expérimentation « OZ : redonner aux usagers la maîtrise de leur consommation d'alcool »

NOR : SFHZ2532838A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées et la ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 162-31-1 ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2025 déterminant le montant prévisionnel de la dotation annuelle du fonds pour l'innovation du système de santé pour l'exercice 2025 ;

Vu le cahier des charges de l'expérimentation « OZ : redonner aux usagers la maîtrise de leur consommation d'alcool » ;

Vu l'avis du comité technique de l'innovation en santé du 27 novembre 2025,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'expérimentation « OZ : redonner aux usagers la maîtrise de leur consommation d'alcool » est autorisée à compter du 1^{er} janvier 2026, dans les conditions précisées par le cahier des charges susvisé.

Art. 2. – La durée de l'expérimentation est fixée à trente-six mois à compter de l'inclusion du premier patient.

Art. 3. – Le présent arrêté est publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 novembre 2025.

*La ministre de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes handicapées,
Pour la ministre et par délégation :*

*La sous-directrice
des prises en charge hospitalières
et des parcours ville-hôpital,*

A. HGOBURU

*La ministre de l'action
et des comptes publics,*

Pour la ministre et par délégation :

*La sous-directrice
du financement
du système de soins,*

C. DELPECH

*Le directeur général de la santé,
D. LEPELLETIER*

Nota. – Le cahier des charges cité à l'article 1^{er} ci-dessus est publié sur le site internet du ministère chargé de la santé : www.sante.gouv.fr/article-51